

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 5 août 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Nathalie Lévesque

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Résolution désignant un secrétaire d'assemblée

14-08-01

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE M^{me} Pascale Pelletier soit désignée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire d'assemblée, M^{me} Pascale Pelletier, fait la lecture de l'ordre du jour. Il n'y a aucun point à ajouter.

14-08-02

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil ;

14-08-03

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5. Suivi au procès-verbal précédent

Point 12 : Le mandat a été donné à Ruralys pour la réalisation d'un plan d'aménagement du secteur de la Pointe-aux-Orignaux cette automne.

Point 18: La Municipalité a reçu le nouveau photocopieur.

Point 26: Lors de la rencontre pour les fosses septique le 18 juillet dernier, une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Point 26: La rencontre avec Ruralys aura lieu le 12 août prochain.

6. Période de questions

Il n'y a aucune question.

7. Mandat à l'arpenteur pour l'acquisition du chemin d'Auteuil

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Arpentage Côte-du-Sud au montant de 9 180.00 \$ plus taxes pour des relevés de terrain, un plan projet et des documents cadastraux en vue de l'acquisition du chemin d'Auteuil ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est un estimé des honoraires et déboursés et que ce prix peut être sujet à changements s'il y a présence de lots supplémentaires soit 300\$ chaque lot et pour tout repère supplémentaire soit 100\$ du repère. Pour les frais de cadastre, s'il se rajoute des lots supplémentaires ceux-ci seront de 14\$ par lot ;

14-08-04

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la soumission de Arpentage Côte-du-Sud au montant de 9 180.00 \$ plus taxes pour les frais d'arpenteur reliés à l'acquisition du chemin d'Auteuil plus les frais supplémentaires ci-haut mentionnés s'il y a lieu.

ADOPTÉ

8. Participation d'un conseiller au 26^{ième} colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé

14-08-05

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la participation de M. Richard Dubé au 26^{ième} colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé au montant de 250.00 \$ plus taxes plus les frais de repas et de déplacement.

ADOPTÉ

9. Règlement sur les systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement UV

Le maire, M. Louis-Georges Simard, donne un point d'information sur le règlement relatif aux systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement UV et reporte le point à la prochaine séance du conseil.

10. Avis de motion pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le conseiller Jean Vézina donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'appliquant au secteur de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux tel que définie dans le projet du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) adopté par la MRC de Kamouraska le 9 octobre 2013.

Lorsqu'un avis de motion a été donné en vue d'adopter un règlement sur un PIIA, il ne peut être délivré aucun permis de construction ou de lotissement ni aucun certificat d'autorisation ou d'occupation dont la délivrance, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, sera assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

11. Embauche de la secrétaire-réceptionniste à temps plein

14-08-06

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité embauche la secrétaire-réceptionniste, M^{me} Pascale Pelletier, à temps plein, à raison de 35 h / semaine, à compter du 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉ

12. Demande au Pacte rural pour le projet du guide généalogique des familles fondatrices de Rivière-Ouelle

14-08-07 **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise le directeur général, M. Adam Ménard, à présenter et à signer, au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière au Pacte rural de 5 230 \$ pour la production du guide généalogique des familles fondatrices de Rivière-Ouelle dont le coût estimé pour la production de 1000 copies est de 10,460\$ plus taxes.

ADOPTÉ

13. Budget pour l'activité des semeurs de contes

CONSIDÉRANT QUE huit conteurs professionnels marcheront de Québec à Rivière-du-Loup, du 8 au 18 septembre 2014, pour raconter leurs histoires à la population dans plusieurs municipalités incluant Rivière-Ouelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité aura lieu le 15 septembre prochain à la chapelle du quai ;

CONSIDÉRANT QUE les conteurs demandent seulement un hébergement (une nuit) et les repas (un souper et un déjeuner) ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée est gratuite mais qu'un chapeau sera passé aux spectateurs à la fin du spectacle;

14-08-08 **IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité paye pour l'hébergement et les repas au montant estimé de 710\$ plus taxes.

ADOPTÉ

14. Autorisation de dépense pour le traçage des lignes de rue

14-08-09 **IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense de 3862.75\$ plus taxes pour le traçage des lignes de rue aux endroits suivants : bureau municipal, salle du Tricentenaire, caserne de pompier et 15.2 km sur les chemins municipaux.

ADOPTÉ

15. Autorisation de dépense pour la réparation du pavage sur le quai

14-08-10 **IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 1 800 \$ plus taxes pour la réparation du pavage sur le quai.

ADOPTÉ

16. Achat de panneaux pour les travaux en tranché

14-08-11 **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte l'achat de panneaux pour les travaux en tranché au montant total de 3540\$ plus taxes, soit 2 panneaux d'aluminium de 2 pieds x 8 pieds et 3 panneaux d'aluminium de 2 pieds x 5 pieds.

ADOPTÉ

17. Aménagement du site de l'enseigne à l'entrée Ouest de la Municipalité

14-08-12

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense pour l'aménagement du site de l'enseigne à l'entrée Ouest de la Municipalité au montant approximatif de 2700\$ plus les taxes.

ADOPTÉ

18. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	101.18 \$
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD	2 364.53 \$
BPR-INFRASTRUCTURE INC.	1 724.63 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	424.27 \$
CDFC CAMPING	109.23 \$
ÉCO-L'EAU	6 266.14 \$
ENSEIGNES BÉLANGER	1 126.76 \$
FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LIESSE	240.00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	799.08 \$
FERBLANTERIE OUELLET	115.87 \$
FERME DENIS MARTIN	287.44 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	1 111.60 \$
GARON, LÉVESQUE, GAGNON, ST-PIERRE, NOTAIRES	696.88 \$
GROUPE DYNACO	1 515.58 \$
ICO TECHNOLOGIES	2 816.88 \$
JOHN MEUNIER	272.67 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	695.60 \$
OLIER LÉVESQUE	75.00 \$
LOCATION D'OUTILLAGE GARAGE J.C. HUDON INC.	112.88 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	12 693.99 \$
PERMALIGNE INC.	4 441.21 \$
PG SOLUTIONS	1 419.94 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	74.86 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	2 012.06 \$
RÉSEAU QUÉBÉCOIS VILLE ET VILLAGE EN SANTÉ	287.45 \$
SEBCI	5 425.67 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	555.10 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	6 893.68 \$
TECH MINI-MÉCANIQUE ENR.	25.18 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 790.75 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 792.65 \$
TOTAL:	60 284.76 \$

14-08-13

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

19. Correspondance

- Soumission de P.A. Michaud pour des petits drapeaux ;
- Lettre concernant la démolition de la maison au 215, route 132 ;
- Acte de servitude relativement au point d'eau à l'Anse-des-Mercier ;
- Accusé réception du CSSSK relativement à notre demande d'accès aux documents concernant les analyses prospectives effectuées par le CSSSK ;
- Réponse du CSSSK relativement à notre demande d'accès aux documents concernant les analyses prospectives effectuées par le CSSSK ;

- Lettre de remerciement du Défi Vélo André-Côté 2014 ;
- Lettre de M. Yvan Tardif, directeur général de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, relativement à l'ouverture possible d'un service de garde à l'École des Vents-et-Marées.

20. Demandes de don

14-08-14

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la demande de don suivante :

- un maximum de 300 \$ pour un vin d'honneur relativement à la fête des 30 ans de la Corporation Touristique de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

21. Varia

Il n'y a aucun point au varia.

22. Période de questions

Question : Où sont rendus les travaux du déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière ?

Réponse : Nous sommes en attente des plans du tracé du nouveau chemin qui seront effectués par BPR.

Question : L'enrochement qui a été fait a toujours resté en place. Pourquoi la Municipalité ne continue pas avec cette méthode ?

Réponse : Car l'enrochement tel qu'il avait été fait en 2008 n'est plus permis par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec à cause de la présence d'une frayère d'éperlans arc-en-ciel ;

Question : Si nous ne mettons pas notre fosse septique conforme, qu'est ce qui peut arriver ?

Réponse : La Municipalité n'est pas rendue à forcer les citoyens à se mettre conforme. Par contre, c'est une obligation pour chaque propriétaire d'avoir une fosse septique conforme.

Question : Quel est le prix pour faire changer notre fosse septique? Il paraît que c'est deux fois moins dispendieux ailleurs.

Réponse : Le prix peut varier selon la nature du sol et la grandeur de votre terrain mais nous n'avons aucune indication à l'effet que c'est moins dispendieux ailleurs.

Question : Où sera fait l'asphaltage parlé précédemment?

Réponse : Sur le quai.

Question : Est-ce qu'il est possible de passer une résolution du conseil concernant les 100 ans de Madame Laurette Gagnon d'Anjou qui est native de Rivière-Ouelle?

Réponse : Léo-Paul Thibault en profite pour féliciter Madame Laurette Gagnon d'Anjou pour ses 100 ans et propose que la Municipalité lui envoie une lettre à cet effet. Tous les membres du conseil se joignent à M. Thibault pour féliciter Madame Laurette Gagnon d'Anjou.

Question : Est-ce que les éperlans arc-en-ciel ont vraiment été identifiés dans la rivière Ouelle?

Réponse : Oui.

Question : Est-ce que le conseil pourrait reconsidérer l'achat de petits drapeaux de la Municipalité?

Réponse : Oui.

23. Prochaine réunion de travail

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 5 août 2014

La date de la prochaine réunion de travail est mardi, le 26 août 2014 à 19h00.

24. Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire est mardi, le 2 septembre 2014 à 20h00.

25. Levée de la séance

14-08-15

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 03.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier